

N°43/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 AOÛT 2023

OBJET : Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention 2022-2024 avec le Parc National des Ecrins

Le dix-neuf août deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD
Convocation en date du : 1^{er} août 2023

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, CATELAN Richard, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSÉS : MAGNAN Richard (pouvoir donné à Richard ACHIN), GRIVEL Norbert (pouvoir donné à Thierry CATELAN), HELSEN Véronique (pouvoir donné à Sylvie GIRAUD), OLLIVIER Nathalie (pouvoir donné à Julien GRAS)

ABSENT : AUBERT Sylvain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est dans l'aire d'adhésion du parc national des Ecrins. Il présente le tableau récapitulatif des actions courantes dont bénéficient les communes adhérentes et le projet de convention d'application pour la mise en œuvre du programme d'actions de la charte du territoire du parc national des Ecrins, pour les années 2022, 2023 et 2024.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec le parc national des Ecrins pour la mise en œuvre du programme d'actions de la charte du territoire du parc national des Ecrins pour la période 2022-2024.
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43
Mail: mairie@aubessagne.fr